



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

n° 162-21 C

Objet : RD - Adoption du rapport du Contrat de ville pour l'année 2020

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 23

de Jimmy Bâabâa à Claudine Bonilla - de Marie Bénévisse à Aurélie Le Meur - de Daniel Bouchet à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Daniel Rochaix - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Raphaële Mouric à Christian Berthomier - de Micheline Myard-Dalmis à Alain Caraco - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoît Perrotton à Walter Sartori - de Christophe Pierretton à Cécile Trahand - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Corine Wolff à Michel Dyen

conseillers excusés : 11

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - James Hallay - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

délibération n° 162-21 C

objet **RD - Adoption du rapport du Contrat de ville pour l'année 2020**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a fixé le nouveau cadre de la politique de la ville pour la période 2015-2020 (prolongé en 2019 jusqu'en 2022). Le décret du 3 septembre 2015 impose aux établissements publics de coopération intercommunale et aux communes signataires des Contrats de ville de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

Le projet de rapport a été transmis pour avis à toutes les communes ayant des quartiers en politique de la ville. En application du décret, le délai qui leur est réservé ne peut être inférieur à un mois. A défaut de réponse dans le délai imparti, l'avis est réputé favorable. En cas de délibérations ou de contributions des Conseils municipaux et, le cas échéant, de toute autre partie signataire du Contrat de ville, celles-ci seront annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis.

Le projet doit ensuite être approuvé par l'assemblée délibérante de l'EPCI qui indique les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées.

Elaboré en lien étroit avec la Ville de Chambéry et l'Etat, le rapport 2020 de la politique de la ville présente :

- les principales orientations du Contrat de ville,
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs définis dans le contrat,
- les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année 2020 par Grand Chambéry et par les communes,
- les financements 2020,
- les perspectives d'évolution en annexant le plan d'actions renouvelé 2021-2022 du Contrat de ville.

Malgré une année marquée par la crise sanitaire, la majorité des projets récurrents ont pu être maintenus grâce à un engagement fort de tous les partenaires de la politique de la ville, associations, institutions et collectivités, au service des habitants.

Par ailleurs, dans le contexte de pandémie de la Covid-19, Grand Chambéry s'est mobilisé, en lien avec tous les partenaires de la politique de la ville, dont l'Etat en première ligne avec ses plans « Quartiers d'été » et « Quartiers solidaires », pour accompagner et soutenir les acteurs au service des habitants des quartiers. Dans ce cadre, une enveloppe complémentaire de 200 000 € a été allouée pour les projets relevant de la politique de la ville et de l'innovation sociale par le Conseil communautaire du 14 mai 2020.

Afin de rester au plus près des besoins des communes de l'agglomération, une cellule de coordination à destination des communes ayant des quartiers en veille active a été mise en place par Grand Chambéry et a permis, notamment, l'adaptation fine de l'intervention des correspondants de nuit, le déploiement d'une banque alimentaire au Biollay et une mobilisation décuplée de tous les acteurs de proximité.

En 2020, les financements au titre de la politique de la ville pour l'Etat, Grand Chambéry et la Ville de Chambéry se sont élevés à 1 593 745 €, dont 926 967 € pour l'Etat (dont adultes-relais), 575 978 € pour Grand Chambéry (dont 86 723 € versés au titre l'enveloppe « Covid ») et 90 800 € pour la Ville de Chambéry (hors financement de droit commun).

Les actions suivantes ont été menées en 2020 au bénéfice des habitants.

Mon quartier et moi – Attractivité, désenclavement, lien

- Un projet de renouvellement urbain de 120 M€ pour les Hauts-de-Chambéry (réalisation du projet entre 2018 et 2026).
- Un projet de renouvellement urbain de 18 M€ pour Bellevue (réalisation du projet entre 2018 et 2022).
- Accompagnement de la réhabilitation du gymnase de l'Epine à Cognin à hauteur de 67 840 €.
- Réalisation de la plaine de loisirs pour le quartier du Clos Gaillard à Barby à hauteur de 100 000 €.
- Accompagnement de la réhabilitation et de l'extension de l'école de Bellevue à Chambéry à hauteur de 80 000 €.

Stimuler l'emploi – Accompagnement, entrepreneuriat, formation

- 80 porteurs d'initiatives conseillés individuellement dans le cadre du CitésLab, dont 40 % d'habitants des quartiers en politique de la ville et 80 personnes sensibilisées par des actions collectives.
- 286 participants au Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) en parcours dont 55 % du public résidant en zone politique de la ville.
- 52 000 heures réalisées en insertion par 125 bénéficiaires dans le cadre des clauses sociales au profit des opérations de renouvellement urbain.
- 46 bénéficiaires de l'action « Aller vers » organisée par la Mission locale jeunes.

Vivre ensemble – Egalité, éducation, prévention

- 69 jeunes de 16 à 21 ans, habitant Ecole, Aillon-le-Vieux, Barby, Bassens, Bellecombe-en-Bauges, Chambéry, Cognin, Curienne, La Thuile, Le Châtelard, Lescheraines, Saint-Alban-Leyse, Saint-Baldoph, Verel-Pragondran, La Ravoire, ont pu bénéficier du doublement des chantiers écocitoyens, passant de 5 à 10 semaines, dans les communes de Aillon-le-Vieux, Barberaz, Challes-les-Eaux, Ecole, La Motte-en-Bauges, La Motte-Servolex, La Ravoire, La Thuile, Saint-Alban-Leyse, Saint-Baldoph, Verel-Pragondran, ce doublement ayant été rendu possible grâce aux enveloppes Covid-19 de l'Etat et de Grand Chambéry.
- Les ateliers sociolinguistiques ont rassemblé 185 participants.
- Une action de médiation sociale grâce aux médiateurs « Correspondants de nuit » : 3 590 interventions spontanées, dont 51 % ont eu lieu dans un quartier prioritaire, soit 1 817 interventions, dont 49 % ont eu lieu dans un quartier en veille active (QVA), adaptée au plus près des besoins dans le contexte sanitaire.
- 160 participants aux activités de Mountain Riders dans le cadre du projet « Jeunes, montagnes, écocitoyens ».
- 20 jeunes très éloignés des dispositifs de droit commun ont été suivis par le programme « Impulsion », dispositif de remobilisation pour des publics en déshérence.
- 973 habitants des quartiers en politique de la ville de l'agglomération, tous âges confondus, ont pu se rendre dans les Bauges grâce à la mise à disposition du chalet de l'Aurore, géré par la FOL, à La Féclaz et d'un bus journalier effectuant des allers-retours pour faciliter l'organisation de sorties à la journée, mini-camps et colos apprenantes, projet financé dans le cadre des enveloppes Covid-19 de l'Etat et de Grand Chambéry.
- Des centaines d'habitants des quartiers en politique de la ville ont pu bénéficier tout l'été d'une animation de rue renforcée grâce à une forte mobilisation des associations et des services communaux, avec une vigilance toute particulière pour les jeunes en déshérence qui ont pu bénéficier d'un encadrement de qualité et de moments de détente tout en étant sensibilisés à la pratique sportive et à la citoyenneté, en complément des moments conviviaux et culturels renforcés : cirque, musique, peinture de rue, barbecues partagés et soirées jeux.
- Pour les 20 ans d'Une toile à la belle étoile, 27 séances et 4150 spectateurs, soit 11 % de spectateurs en plus en 2020 par rapport à 2019.

Un axe fort du Contrat de ville, le plan de développement des usages du numérique

Le besoin d'accompagnement numérique des citoyens a été mis en lumière par la crise sanitaire et ses conséquences lourdes sur l'accès aux droits des habitants et sur la scolarité des enfants.

- Pendant le premier confinement, en lien avec les directeurs des écoles, le REP+, la Dynamo, l'association Posse 33, Simplon, le centre socio-culturel des Combes et les bibliothèques de Chambéry, la Fabrique du numérique a permis, grâce à son réseau d'entrepreneurs, de trouver du matériel informatique et d'équiper 27 familles afin d'assurer la continuité pédagogique jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- 17 familles des Hauts-de-Chambéry et de Chantermerle ont été équipées dès avril. Par la suite, au retour des vacances de printemps, 5 familles du Biollay et 5 élèves scolarisés à l'école Pasteur ont pu bénéficier de ce prêt de matériel informatique.
- 2 000 pass numériques ont été injectés dans l'écosystème de la médiation numérique afin d'accompagner les habitants vers l'autonomie numérique.
- Ouverture du FabLab au sein de la Fabrique du territoire à la Dynamo en septembre 2020.

Le rapport annuel est joint en annexe ainsi que, à titre d'information, le plan d'actions 2021-2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015 et prorogé jusqu'en 2022,
Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le rapport annuel du Contrat de ville pour l'année 2020.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 162-21 C

Objet de l'acte : RD - Adoption du rapport du Contrat de ville pour l'année 2020

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : plan d'action, rapport contrat de ville

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26206H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26206H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au